

PROJET EQUINOX : CONCLUSIONS DE L'EXPERT DÉSIGNÉ PAR LA MAJORITÉ DU CSE

Lors de l'annonce du projet Equinox, les élus FLAG et CGT ont voté le recours à une expertise. Le cabinet Diagoris, expert auprès des CSE, a été missionné. Préalablement au vote, nous avons expliqué aux autres élus le bien-fondé de cette expertise afin de recueillir l'unanimité. Lors des réunions CSE les élus CGT FLAG sont les seuls à avoir mis à l'ordre du jour près d'une dizaine de points pour obtenir des engagements contractuels des futurs repreneurs. À l'occasion de la dernière réunion du CSE sur ce projet, les élus CGT FLAG ont exigé et obtenu la présence des repreneurs que la Direction n'avait pas prévu de faire venir. Nous avons pu leur démontrer que notre analyse sur la situation était totalement partagée par Diagoris dans ses conclusions :

« Un prix de cession pour Clear Channel France qui contraste avec ceux des autres entités du segment Europe du Sud ».

« Par ailleurs, et contrairement aux autres entités cédées, Clear Channel France n'est pas repris par un acteur reconnu sur le secteur de la publicité, communication ou média, capable d'apporter synergies commerciales, notoriété ou économies d'échelles.

« Un prix de cession pour Clear Channel France qui repose sur les résultats dans une période atypique (crise Covid, réorganisation) sans prendre en compte les actifs et les résultats futures alors même que le marché et l'entreprise prévoit des opportunités et de la croissance.

« Le dernier test de dépréciation pour les titres de Clear Channel France établissait **POURTANT** la valeur de l'entreprise à (...) millions d'euros. (Chiffre approchant 100 millions).

« Le potentiel acquéreur Equinox Industries consent peu d'engagements ni de garanties formelles pour le personnel malgré des conditions d'acquisition favorables :

• **reprise pour 1€ ;**



- **pas d'apport financier ni d'engagement d'apport de fond ;**
 - **pas de constitution en tant que groupe et acquisition via une « SPV » (société spécifique dédiée)**
 - **pas d'informations sur les moyens financiers des actionnaires**
 - **incertitudes sur la gouvernance (pas d'actionnaire majoritaire, pas de pacte d'actionnaire)**
 - **pas synergies commerciales concrètes, ni notoriété ou économies d'échelles (pour les achats ou l'innovation) hormis « connaissance du monde des médias » de l'un des futurs actionnaires (actionnaire minoritaire 3%) et futur président non-exécutif**
 - **pas de garanties formelles pour les salariés (pas d'engagement de maintien de l'emploi, pas d'engagement du maintien du statut collectif, pas d'engagement d'inaliénabilité d'actifs ou contrat...).**
- « Notre étude confirme les inquiétudes du comité social et économique. Les garanties présentées ne sont pas engageantes et n'apparaissent pas suffisantes pour que le personnel se projette sereinement dans l'avenir de l'entreprise. »

Source : rapport Diagoris du 3 octobre 2023 dans le cadre de la procédure droit d'alerte économique.